

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT **RECTIFICATIF**

**ORGANISATION D'UN LOTO SUR LES MAISONS DE QUARTIER DE MAZARGUES,  
STE GENEVIEVE ET TRIOULET**

Mairie des 9ème et 10ème arrondissements

**OBJET :**

La Mairie du 5ème secteur de Marseille lance un appel à manifestation d'intérêt qui vise à valoriser la **mise en place et l'organisation d'un loto à destination d'un public seniors sur trois Maisons de Quartier.**

**LOCALISATION :**

**Tous les LUNDIS sauf vacances scolaires de 13H30 à 16H45**

- Trioulet situé au 36 av aviateur Lebrix 13009 Marseille

**Tous les JEUDIS sauf vacances scolaires de 13H30 à 16H45**

- Mazargues situé au 1, bd Dallest 13009 Marseille,
- Ste Geneviève situé au 211 bd romain rolland 13010 Marseille

La consultation lancée par la Mairie des 9ème et 10ème souhaite désigner **de 1 à 3 candidats qui pourront postuler sur 1, 2 ou 3 structures.**

Le présent avis a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

**DESCRIPTIF :**

- Animation de Loto
- Prise en charge des bons d'achats pour les différents LOTO des lundis et des jeudis
- Récupération des bons d'achats
- Encaissement des participants
- Arrivée à 13H00 sur les différents sites aux jours prévus des LOTOS afin d'organiser la mise en place du LOTO
- Préparation du goûter (café, biscuits etc.)

La jauge attendue est de 70 personnes par loto environ.

**DURÉE DE L'OCCUPATION :**

L'autorisation est délivrée pour la période du **Lundi 9 septembre 2024 au jeudi 6 juillet 2025.**  
Sauf vacances scolaires et jours fériés.

## **OCCUPATION DE CRÉNEAUX :**

L'occupation d'un créneau dans l'une de nos Maisons de quartier est défini par une convention signée par les deux parties. Cependant, elle présente un caractère précaire et révoquant.

Le non respect des dispositions mentionnées dans le présent document entraînera le retrait définitif de l'autorisation d'occupation du créneau délivré au candidat.

## **BESOINS MATÉRIELS ET TECHNIQUES :**

- **Carton** : Quantité nécessaires pour l'accueil de 70 personnes environs.

Prévoir 600 cartons.

- **Jetons** : Avoir la quantité de jetons nécessaires à disposition.

- **Boulier** : Avoir un boulier électrique avec marquage ou boulier manuel.

- **Sonorisation** : Micro et enceinte de qualité .

- **Lots** : Bons d'achat de 5euros et de 10 euros

- **Parties** : nombre de parties : 5

de la 1ère à la 4ème partie : 3 quines et 1 carton plein.

5ème et dernière partie : 1 carton plein.

- **Loto** : 2 personnes adhérentes de l'association présentes à chaque loto, pour garantir le bon fonctionnement.

- **Encaissement** : Un accueil sera tenu par les membres de l'association pour effectuer l'encaissement des participants.

- **Recettes et dépenses** : Un tableau sera tenu par un membre de l'association désigné et d'une copie sera remise à la mairie.

## **NORMES ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ :**

- Respect strict de la présence d'occupation durant les jours et horaires définis dans la convention d'occupation

- Interdiction d'entreposer du matériel au-delà de l'horaire de fermeture fixé dans la convention

- Respect des règles de propreté, rangement et nettoyage de la salle.

- Parking libre aux abords de l'enceinte.

## **TRÉSORERIE :**

Le candidat devra s'assurer d'avoir les fonds nécessaires à l'achat des lots qui sont des bons d'achat de 5 euros et de 10 euros.

Pour rappel, les lotos s'organisent de la manière suivante :

Nombre de parties : 5

de la 1ère à la 4ème partie : 3 quines et 1 carton plein.

5ème et dernière partie : 1 carton plein.

**Ce qui fait un investissement de 110 euros par loto et jusqu'à 440 euros par mois.**

## **DOCUMENTS A TRANSMETTRE :**

Chaque organisateur devra transmettre, obligatoirement et sous peine d'irrecevabilité de sa candidature, les documents suivants :

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Maire du Vème secteur ;
- Le récépissé de création de l'association en préfecture et l'inscription au répertoire SIREN ;
- Les numéros SIREN et SIRET (en cas d'établissements) de la structure associative ;
- Les statuts de l'association et la description des diverses activités associatives ;
- La publication au Journal Officiel lors de la création de l'association ;
- La liste des dirigeants incluant noms, prénoms, coordonnées complètes et qualité au sein de l'association.

**Les dossiers transmis incomplets devront être complétés pour être recevables et les dossiers transmis complets seront analysés prioritairement.**

**Tout dossier transmis définitivement incomplet (non régularisé) sera irrecevable et non examiné.**

## **CRITÈRES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES :**

**Les candidats seront notés sur les trois critères ci-dessous et sur 100 points :**

### **1/ TARIFS PROPOSES AU PUBLIC /50 POINTS**

Bien prendre en considération le caractère hebdomadaire des lots

Les lots correspondant aux quines sont des bons d'achat de 5 euros

Les lots correspondant aux cartons pleins sont des bons d'achat de 10 euros

### **Tarifs du candidat**

Vente de cartons par le candidat

- prix du carton : .....
- prix de la plaque de 6 cartons : .....
- prix de la plaque de 12 cartons : .....

### **2/ RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS / 50 POINTS**

- Jetons réutilisables
- Cartons réutilisables
- Assiettes et verres en dur
- Modalités de gestion des déchets, l'utilisation des containers de la structure est autorisée.

## **TARIFICATION VERSÉE AU TITRE DE L'OCCUPATION :**

Conformément aux dispositions des tarifs et taxes des services publics de la Ville de Marseille cette occupation donnera lieu à une participation aux frais de fonctionnement sur la base de tarifs à l'heure.

Rubrique locaux et équipements et sous rubrique mise à disposition aux groupements et associations

Tarifs à l'heure 1,00 € / jour (Un euro et zéro centime)

## **MODALITÉS ADMINISTRATIVES :**

Les documents et éléments demandés devront être transmis par Mail à l'adresse suivante :  
kkhouani@marseille.fr

MAIRIE des 9 et 10 ème arrondissements  
Maison Blanche  
Commande Publique  
150 Boulevard Paul CLAUDEL  
13009 MARSEILLE

## **Date limite d'envoi des candidatures : 26/07/24 à 12h00**

Renseignements techniques .....	Monsieur Azziz CHAIB-EDDOUR 04 91 14 63 39
	Madame Kamel KHOUANI 04 91 14 63 42
Renseignements administratifs	Madame Ariane JORDI 04 91 14 63 26

Validité des offres : 6 semaines à compter de leur date d'ouverture